



VOL. IV.—No. 47.

MONTREAL, JEUDI, 20 NOVEMBRE, 1873.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTS.

L'HON. ALEXANDER MACKENZIE.

Le chef du cabinet fédéral, dont nous publions le portrait, est un écossais pur sang, né en Ecosse, à Dunkeld, dans le Perthshire, en 1819. M. Mackenzie a donc maintenant cinquante-quatre ans. Il est du grand nombre de ceux que l'émigration a jetés sans un sou vaillant sur nos plages hospitalières, et qui à force d'énergie et de travail sont parvenus aux positions les plus enviées. En arrivant se fixer dans le Haut-Canada, son premier métier fut celui de maçon. Il est facile d'imaginer, au prix de quel labeur persévérant il en est arrivé à conduire les affaires du pays en qualité de Premier-Ministre. un rude métier celui-là aussi. On ne lui contestera pas le titre de *self-made man*, fils de ses propres œuvres. Il est un des rares exemples en ce pays d'une fortune aussi étrange. M. Sandfield Macdonald, paraît-il, a débuté dans le monde par être marmiton, mais simplement parce qu'il avait bien voulu s'échapper de la maison paternelle.

Nous connaissons peu de choses de la vie de M. Mackenzie jusqu'à son entrée au parlement du Canada-Uni en 1857. Nous savons seulement qu'il fut directeur de travaux sur le canal de Lachine, et qu'ayant fait des économies, il alla se fixer dans le comté de Lambton, où il se livra à l'agriculture, à la spéculation, à l'étude, et finit par fonder un journal, le *Lambton Shield*. Cette feuille n'a pas laissé de profonds souvenirs dans la mémoire des contemporains; c'était une feuille libérale, voilà tout ce que nous pouvons en dire. Mais son passage dans le journalisme suffit à M. Mackenzie pour asseoir son avenir politique dans le comté de Lambton; il n'a pas cessé de représenter ce comté depuis sa première élection.

En Chambre, M. Mackenzie a toujours été remarqué par ses opinions inflexibles et ses habitudes laborieuses. Dans les querelles de province contre province, entre le Haut et le Bas-Canada, il s'est toujours placé parmi les plus ardents; il n'est jamais resté en arrière de George Brown. Mais, plus ferme ou plus revêche que son chef, il a refusé d'entrer dans le ministère de coalition qui a fait la Confédération. Il a toujours été le *leader* de l'opposition depuis cette date. Travailleur infatigable, il est parvenu à se rendre maître de toutes les questions, grandes et petites; il connaît à fond tous les détails de l'administration.

En 1871, M. Mackenzie a été élu à la Chambre Locale d'Ontario pour le comté de West Middlesex, et accepta le portefeuille de Trésorier dans le cabinet Blake après la chute de M. Sandfield Macdonald. C'est ce ministère qui offrit une récompense de cinq mille piastres pour l'arrestation de Riel, acte de fanatisme regrettable au milieu d'une population mixte comme la nôtre. M. Mackenzie sortit du gouvernement en même temps que M. Blake lorsque le double mandat fut aboli. Tous deux voulaient venir tenter la fortune à Ottawa, où de fait la fortune s'est laissé tenter par eux.

Quelle sera la politique de M. Mackenzie, nous ne le savons pas encore officiellement. Mais comme administrateur, le nouveau ministre des Travaux Publics saura être le digne successeur de M. Langevin. S'il ne se montre pas honnête, c'est qu'il ne mérite point sa réputation.

Comme joueur parlementaire, M. Mackenzie est de bonne force, mais peu agréable; mieux vaut lire ses discours que de les entendre, car il a l'accent écossais

le plus abominable qu'il soit possible d'imaginer; il casse des mots comme autrefois il cassait des pierres. Son premier discours en Chambre a fait toute une scène. Les députés, qui n'avaient pas été avertis d'avance, ne purent se contenir, ils éclatèrent d'un immense éclat de rire. Avec le temps ils se sont habitués à ce malheureux accent et de son côté M. Mackenzie a su acquérir des connaissances variées; de sorte que depuis plusieurs années il est l'un des députés que la Chambre écoute le plus volontiers. Ses plus chauds amis ne le comparèrent pas, sans doute, à M. Blake pour la science constitutionnelle et l'élévation, la largeur des idées, mais il est de ceux dont les Anglais disent: *he is well informed*, il est bien renseigné sur toutes choses.

M. Mackenzie n'a rien dans son extérieur qui attire la sympathie. Figure anguleuse, barbe rouge taillée en balai, œil blanc qui ne dit rien du tout, raide dans ses allures, cassant dans son langage, il est de ceux qu'on est porté à prendre en grippe rien qu'à les voir. Les uns le disent excellent homme, les autres l'accusent d'être exclusif et fanatique. Il est d'une austérité qui l'honore sans doute, mais qui fait le vide autour de lui; on le respecte, on ne l'affectionne pas. C'est un caractère tout de même et une personnalité.

OSCAR DUNN

UNE MALHEUREUSE IDÉE.

Le *Times* de Londres publie un article sur l'affaire du Pacifique Canadien, dans lequel, après avoir demandé que les accusations formulées par M. Huntington soient enfin tirées au clair, il dit que "directement ou indirectement, cette question devra attirer l'attention de la législature anglaise au commencement de la prochaine session." L'article finit par ces mots: "Si cet incident ne se vide pas promptement et d'une manière satisfaisante, il sera peut-être du devoir de la mère-patrie de se prononcer énergiquement sur la question."

Le *Montreal Herald* reproduit cet article et le commente assez longuement. Suivant lui, les autorités impériales peuvent en effet atteindre les ministres canadiens, à qui elles ont prodigué par le passé les distinctions honorifiques, leur infliger un châtement si elles croient qu'ils ont dérogé aux lois de l'honneur.

Il y a une nuance essentielle contre l'idée du *Times* et celle du *Herald*. Le premier veut que le parlement anglais rende jugement, ni plus ni moins, sur les accusations de M. Huntington: le second glisse sur ce point, et demande l'intervention, non de la législature impériale, mais de la Couronne elle-même. L'autorité royale, il est vrai, a le pouvoir de révoquer des titres ou des dignités conférés par elle; mais c'est là un procédé violent dont l'histoire contemporaine n'offre, croyons-nous, aucun exemple, et qui comporte le déshonneur, la dégradation. Aussi bien est-il probable que l'article du *Herald* n'a d'autre but que de flatter la passion de partisans exagérés.

Mais quant à l'article du *Times* on doit y faire attention, car il suffit qu'un député anglais, fort de l'appui du grand journal de Londres, inscrive une proposition sur les ordres du jour de la Chambre des Communes pour que de ce moment tout un parti politique prêche l'intervention impériale dans les affaires intimes de la Confédération canadienne. Il est facile de comprendre que pareille intervention serait le renversement du système colonial actuel, et la ruine de nos libertés, de cette quasi indépendance

dont nous sommes si jaloux et qui est une des principales sources de notre prospérité.

Il ne peut être ici question de la culpabilité ou de la non-culpabilité de Sir John A. Macdonald; nous disons simplement que, fût-il le plus grand des prévaricateurs, le parlement anglais n'a rien à voir dans cette affaire.

Quelle est, en effet, la nature de nos relations avec la mère-patrie?

Nous n'en sommes plus à l'époque où le représentant du souverain anglais au Canada administrait autocratiquement; le temps est passé où le Gouverneur substituait sa volonté personnelle à celle de nos représentants; notre Gouverneur ne gouverne pas, il règne, et, ne l'oublions pas, il règne par délégation de telle sorte que le pouvoir qui le délègue ne réclame, surtout depuis la Confédération, d'autre souveraineté sur ce pays que celle reconnue par nous dans notre serment d'allégeance à Sa Majesté. Sous le régime colonial actuel, établi par le bon sens généreux de l'Angleterre, la Reine n'est, pour ainsi dire, que notre Suzeraine.

Elle maintient son représentant au milieu de nous, mais à la condition que cela nous convienne, et avec l'intention, exprimée souvent par les premiers de ses conseillers officiels, de le retirer, si nous le demandons, et de nous émanciper complètement. En quoi l'Angleterre se mêle-t-elle de nos affaires? Ne sommes-nous pas les arbitres absolus de notre politique intérieure? Lorsque le projet de Confédération a été porté en Angleterre, la très-grande majorité du parlement a voté ce projet sur le principe que les provinces de l'Amérique du Nord réclamant cette constitution, il fallait sanctionner leur volonté sans discussion. Or, un vote semblable constitue un précédent qui équivaut à une charte constitutionnelle. Le parlement anglais ne peut retirer une liberté qu'il a une fois octroyée: cela serait la négation de toute l'histoire politique de l'Angleterre. Le Canada est libre chez lui, voilà le principe sanctionné; juger l'affaire du Pacifique, ce serait une négation formelle de ce principe.

Sommes-nous, oui ou non, sous le régime du gouvernement responsable, du *self-government*? Que deviennent alors les libertés et les garanties de ce régime si le parlement anglais juge nos garanties d'état pour des actes accomplis chez nous, dans l'exercice régulier d'une indépendance accordée par notre constitution même? L'acte de confédération énumère tous les droits de notre législature, établit la responsabilité ministérielle, formule tout un système de gouvernement populaire; cette loi précise nous fait maîtres chez nous, libres dans le large cercle qu'elle trace, et il serait assez étrange que le parlement anglais s'attribuât le droit d'apprécier ce que nous faisons dans les limites posées par lui-même, de se mêler de nos affaires de famille, en un mot.

Le Gouverneur-Général était le seul trait d'union entre l'Angleterre et nous, le seul témoin de notre dépendance coloniale: les journaux anglais l'appellent le plus souvent Vice-Roi, et son autorité, passive d'ailleurs autant que celle de tout autre souverain constitutionnel, se fait sentir seule dans l'administration de nos affaires intérieures; l'autorité de notre vrai maître qui demeure là-bas, très-loin, de l'autre côté des mers, ne pèse pas sur nos épaules. Or le *Times* propose au parlement anglais de nous juger, même de nous châtier. C'est vraiment une malheureuse idée qui compromettrait nos relations avec la mère-patrie.

OSCAR DUNN.